

Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts – Assainir énergétiquement les bâtiments publics

Texte déposé

Une dépêche du mois de mars 2015 annonçait la création, par le Canton de Fribourg et l'association *energo*, d'une fondation, œuvrant pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

Selon le communiqué paru, l'objectif est une forte réduction des frais d'énergie, grâce à une action simultanée sur un grand nombre de bâtiments appartenant aux collectivités publiques. Un ensemble de représentants des institutions publiques telles que les hôpitaux, établissements médicaux-sociaux, bâtiments de santé publique et pour personnes handicapées, bâtiments scolaires (universités, écoles...) ainsi que les bâtiments administratifs seront membres de la fondation.

L'objectif est, semble-t-il, de mettre sur pied une logique de « cercle vertueux », de type « intracting » ou « contracting public », permettant une réduction des consommations de chaleur et d'électricité dans les bâtiments publics. En effet, une partie des économies réalisées dans ce cadre seront reversées à la fondation. Cet apport est appelé à autofinancer, au moins en partie, les coûts d'optimisation des installations techniques, la formation du personnel et le monitoring énergétique. On peut ainsi imaginer une situation « gagnant-gagnant » où les économies financières issues des mesures d'efficacité énergétique sont réparties de manière à diminuer les factures énergétiques de l'administration et à permettre d'investir dans de nouvelles mesures d'efficience.

En tout cas, l'idée semble suffisamment intéressante pour que notre canton l'étudie et propose une version vaudoise d'un tel projet d'assainissement énergétique des bâtiments publics. De surcroît, comme une partie significative des édifices dévolus à des tâches cantonales est en mains communales (cf. en particulier les bâtiments scolaires, dont une partie du parc est notoirement déficiente en termes énergétiques), il pourrait être intéressant d'associer les communes à une éventuelle démarche en ce sens. Quant au démarrage de l'opération, il pourrait bénéficier d'un amorçage prélevé sur la dotation cantonale en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ainsi que, le cas échéant, de participations communales dans la mesure où celles-ci, aspirant à devenir ou à rester des Cités de l'énergie, ont également à se préoccuper de l'assainissement énergétique des bâtiments appartenant à leur patrimoine administratif.

C'est l'étude d'une telle démarche que demande ce postulat. Cette forme parlementaire non contraignante correspond à une situation où l'éventail des possibles est très ouvert — raison pour laquelle le passage de ce postulat en commission est opportun. Une série substantielle d'hypothèses est en effet encore ouverte, parmi lesquelles on repérera d'emblée :

- les modalités juridiques de ce « contracting public » doivent être évaluées, et la forme choisie par le Canton de Fribourg (fondation) peut être discutée, du point de vue de la lisibilité de sa gouvernance,
- les montants en jeu et le modèle économique demandent à être affinés ; d'une part, des montants substantiels pourraient s'avérer nécessaires pour amorcer l'opération ; d'autre part, la rémunération des économies d'énergie nécessite des calculs qui assurent la rentabilité de l'opération, du point de vue économique et énergétique,
- la manière dont les communes pourraient, pour les bâtiments scolaires ou pour leur patrimoine administratif en général, être associées à l'opération doit évidemment être précisée,
- les acteurs publics, parapublics et privés qui pourraient être intéressés à l'opération présentent une diversité qui ne se retrouve pas dans la fondation fribourgeoise dont s'inspire ce postulat (où le « groupe e » semble être le seul acteur énergétique qui soit entré dans la fondation) ; cas échéant, il vaudrait la peine de sonder l'intérêt de sociétés ou d'entreprises vaudoises actives dans le secteur énergétique, voire d'acteurs institutionnels intéressés par une diversification de leur portefeuille d'investissement.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean-Yves Pidoux
et 24 cosignataires*

Développement

M. Jean-Yves Pidoux (VER) : — Je me dois tout d'abord de déclarer mes intérêts, même si ceux-ci sont tout-à-fait contradictoires : d'une part, je suis municipal de la Ville de Lausanne et en cette qualité, je suis soucieux que la ville dépense aussi peu d'argent que possible pour ses dépenses énergétiques et celles de son patrimoine administratif. D'autre part, au sein de cette même municipalité, je suis en charge des Services industriels (SI), c'est-à-dire de la vente de l'énergie, et je suis intéressé à ce que la Ville de Lausanne m'achète autant d'énergie que possible, de la même manière que d'autres clients. Je vous rassure d'emblée, je fais prévaloir le premier intérêt sur le second et je m'intéresse donc à l'assainissement énergétique des bâtiments dans une perspective d'économie — c'est encore l'une des préoccupations des Verts en relation avec l'actualité climatique.

Il se trouve que des modèles économiques intéressants ont été développés dès le début des années 90 en Allemagne sous le nom d'*intracting*. Ces modèles ont refait surface dans le canton de Fribourg au cours du printemps. Il s'agit de trouver des modèles économiques et des moyens qui permettent de financer des investissements dans l'assainissement énergétique des bâtiments publics en intégrant la dimension temporelle de manière à ce que les économies d'énergie futures puissent contribuer au financement des investissements immédiatement dans l'assainissement énergétique des bâtiments publics. Je propose qu'une réflexion soit conduite sur ce problème dans le canton de Vaud. Je pense que nous avons des ressources à disposition pour lancer un modèle d'*intracting* de financement d'assainissement énergétique des bâtiments. Incidemment, puisqu'il n'y a pas de débat à ce stade du développement du postulat, je rappelle que dort profondément dans les tiroirs du Conseil d'État une motion de notre collègue Valérie Schwaar qui date de 2009 ou de 2010 et qui demande que le canton intervienne en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments publics communaux. Je pense qu'en élargissant la question à l'ensemble des bâtiments publics, y compris les bâtiments cantonaux, étant donné qu'il y a déjà des idées en cours au niveau cantonal, nous pourrions avoir une vision globale de l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif des collectivités publiques et de notre canton.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.